

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-933

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, M. Benoit, Mme de La Raudière, M. Demilly,
Mme Frédérique Dumas, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib,
M. Herth, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen et
Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:****Mission « Cohésion des territoires »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences de l'extinction de l'aide personnalisée au logement-accession prévue au dernier alinéa de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation, notamment en Outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons le rétablissement de l'APL-Accession sous ses trois composantes, en zone tendue comme détendue. Il convient de revenir sur la réduction imposée par la loi de finances pour 2018, qui a déjà eu des effets négatifs, en particulier dans les territoires ultramarins.

Le rapport prévu à cet article devra examiner les conditions d'un retour à la situation antérieure. Rappelons que le coût est limité (50 millions d'euros).